



Produire aujourd'hui
un acier responsable
pour demain

Nos actions pour les générations futures



Produire un acier responsable pour une société durable



Nos usines sont implantées depuis des décennies sur deux territoires exceptionnels : la Lozère et les Bouches-du-Rhône.

Nos équipes y produisent des aciers fabriqués en France qui répondent aux besoins en aciers pour les voitures, les véhicules électriques, mais aussi l'industrie, la construction, etc. Nos aciers

sont partout dans nos vies.

Fabriquer des produits responsables signifie pour nous que nous souhaitons produire des aciers avec une pratique éthique. C'est un engagement de l'entreprise au niveau mondial, que je prends aussi au nom du comité de direction d'ArcelorMittal Méditerranée et de ses équipes. Dans la période difficile que traverse l'industrie de l'acier, il est vital que nos usines respectent l'engagement fort d'être certifiées.

Nous voulons développer le dialogue, préserver la nature et les ressources, protéger les salariés, assurer l'égalité des

chances.

Nous voulons agir dès maintenant pour les générations futures : c'est pourquoi, après une première certification obtenue en mai 2022, renouvelée en 2023, nous poursuivons nos actions dans le cadre de cette démarche « ResponsibleSteel™ ».

François Sgro, CEO
d'ArcelorMittal Méditerranée

Nos usines



Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône)

- 2 500 salariés
- 1 500 sous-traitants
- Aciers pour l'automobile, l'industrie
- + d'un milliard d'euros investis en 20 ans



Saint-Chély d'Apcher (Lozère)

- 200 salariés
- 50 sous-traitants
- Aciers pour l'électromobilité
- + de 100 millions d'euros d'investissements en 10 ans

Un acier responsable

Nous voulons aller au-delà de nos obligations et avoir une action positive pour les générations futures. C'est pourquoi nous sommes engagés dans la démarche d'acier responsable « ResponsibleSteel™ ».

Pour obtenir le standard ResponsibleSteel™, un producteur d'acier se soumet à une procédure de certification détaillée, portant sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Il s'agit d'une certification de responsabilité sociétale et environnementale de la filière acier. ResponsibleSteel™ est un organisme à but non lucratif qui regroupe des producteurs

d'acier (dont ArcelorMittal), des constructeurs automobiles, des entreprises minières, des ONG, des associations professionnelles....

Toutes les entités du groupe ArcelorMittal mettent progressivement en place cette démarche d'acier responsable et des auditeurs certifiés et indépendants vérifient le respect de ces engagements.

Lien vers le site ArcelorMittal en France :



<https://france.arcelormittal.com>



Notre action en synthèse



Les principes

qui structurent la norme
« ResponsibleSteel™ »

1. S'engager
2. S'organiser et manager
3. Des approvisionnements responsables
4. Déconstruction et fermeture
5. Donner la priorité à la santé et à la sécurité
6. et 7. Prendre soin de nos salariés (droit du travail et droits de l'Homme)
8. Dialoguer avec les parties intéressées
9. Tenir compte des communautés locales
10. Agir pour le climat
11. et 12. Protéger l'environnement - Assurer une bonne gestion de l'eau
13. Préserver la biodiversité

Un engagement mondial

Le groupe ArcelorMittal engage toutes ses entités sur cette voie de l'acier responsable. Il a défini depuis de nombreuses années des procédures sur différents thèmes : les droits humains, le code d'éthique, l'anti-corrruption, l'environnement, la sécurité, la politique sociale, l'éthique des affaires, les lanceurs d'alerte, la diversité, l'énergie, la gestion des parties prenantes, les sanctions

économiques, la protection des données personnelles...

La production locale d'aciers au service des chaînes de valeur européennes tire le meilleur parti des leviers de l'économie circulaire et optimise l'usage des ressources fossiles.

Ces politiques sont disponibles sur notre site internet :

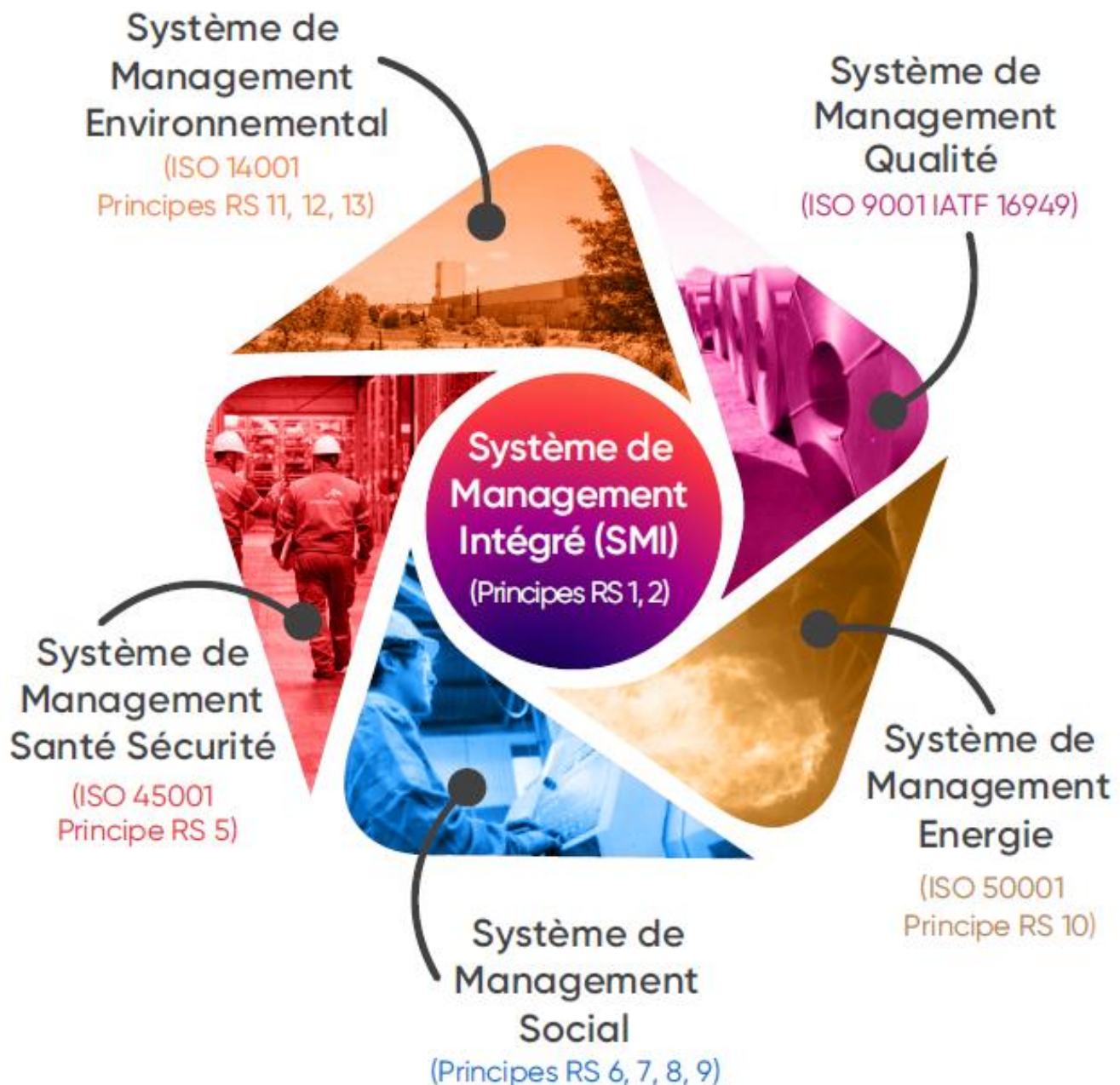


<https://france.arcelormittal.com/site-services/politiques-responsiblesteel.aspx>



Un système de management intégré

Afin d'avoir un pilotage transversal des sujets d'environnement et de social, nous intégrons ces dimensions au dispositif global de management.



L'objectif est de piloter les actions à caractère social et environnemental en prenant en considération les attentes de nos parties prenantes.

Faire adhérer nos fournisseurs

Le groupe ArcelorMittal maintient une exigence élevée envers ses fournisseurs et cotraitants en matière de responsabilité sociétale, en s'assurant qu'ils respectent des standards rigoureux et alignés sur nos engagements en faveur de l'acier responsable.

Dans le cadre de l'engagement d'ArcelorMittal en France en lien avec les certifications ResponsibleSteel™ des entités Flat Europe de notre pays, nous visons à nous procurer des matières premières auprès de fournisseurs dont l'emplacement est connu et dont les politiques et pratiques sont alignées avec cette initiative.

Cela signifie travailler vers des schémas de certification qui ont développé des normes ESG robustes en partenariat avec les parties prenantes et mettre en œuvre des schémas de certification spécifiques aux sites conformément à cette norme ; à titre d'exemple, le Forest Stewardship Council (FSC), l'Initiative for Responsible Mining Assurance (IRMA) ou Towards Sustainable Mining (TSM).



Même si pour le moment, dans le cadre de cette certification, le Principe 3 du standard ResponsibleSteel n'est pas applicable, ceci n'entame en rien notre détermination à promouvoir les bonnes pratiques auprès de nos partenaires, en veillant à ce qu'ils partagent nos valeurs en matière d'éthique, de droits humains, de sécurité, et de

préservation de l'environnement.

Les cotraitants travaillant sur le site par ailleurs sont pleinement associés à notre gestion de la santé et de la sécurité des travailleurs, de l'environnement, ainsi qu'à nos démarches en faveur de la diversité et de l'inclusion visant à promouvoir l'égalité homme/femme, l'inclusion des travailleurs handicapés ou le refus de toute forme de discrimination.



Déconstruction et fermeture

Toute entreprise peut être amenée à faire évoluer son périmètre, à réduire ou céder des activités. La décarbonation, en particulier, va induire la mise en service de nouveaux équipements, de nouveaux procédés, potentiellement de nouveaux métiers.

Dans ces cas de figure, le groupe ArcelorMittal agit avec trois priorités :

- **L'accompagnement** des hommes et des femmes avec des dispositifs adaptés pour le repositionnement et/ou les projets professionnels externes
- Le **respect de l'environnement** et la sécurité d'exploitation du site.
- Le **projet industriel** de reconversion du site.



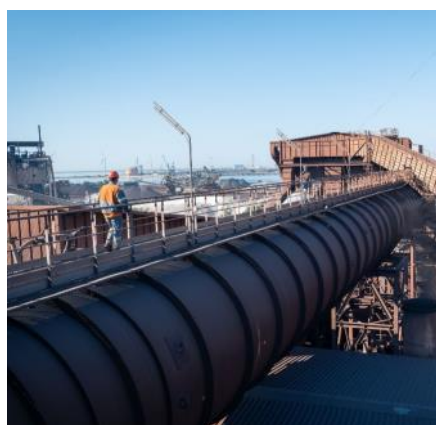
La prévention, un axe majeur associant tous les salariés

Il n'y a rien de plus important que l'intégrité physique et mentale de toutes les personnes qui travaillent sur nos sites, qu'il s'agisse de nos propres salariés ou des personnes des entreprises sous-traitantes.

En matière de sécurité au travail, nous menons une démarche de prévention articulée autour de plusieurs axes : la formation, les règles d'or à travers les standards sécurité, un lien étroit avec les entreprises sous-traitantes, la protection face aux risques et la vigilance collective au travers de notre démarche Sentinelle. Le résultat du travail de prévention mené collectivement est d'avoir réussi à diviser notre taux de fréquence par 4 en 10 ans sur nos deux sites. Mais cela reste insuffisant : continuons d'agir !

Concernant la santé, un travail de fond est réalisé sur nos sites afin de réduire le niveau d'exposition professionnelle via des investissements pour réduire les risques à la source et la mise en place de protections individuelles et collectives de dernière génération. Le suivi de la santé de tous les salariés est assuré par le service de santé au

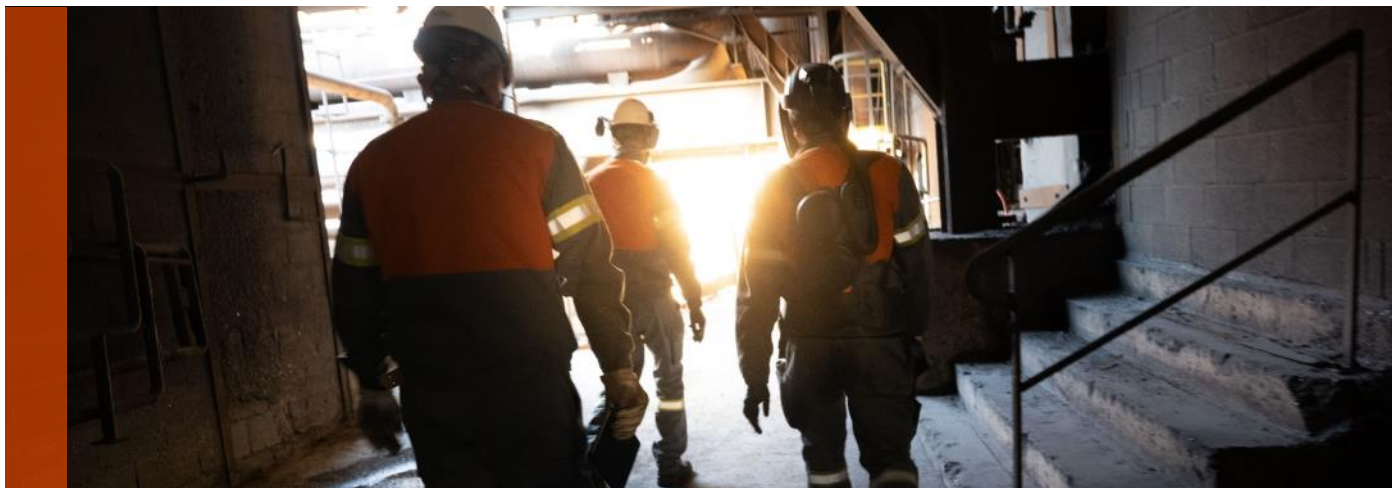
travail. Ce dernier relaie des campagnes de santé publique, accompagne les salariés à l'arrêt du tabac. Nous disposons aussi des compétences de préventeurs et d'infirmiers pompiers sur le site.



Thème	Indicateurs	2022		2023		2024	
		Fos	St Chély	Fos	St Chély	Fos	St Chély
Sécurité	Taux de fréquence d'accidents avec arrêt de travail (AM+EE)	4,47	0	4,14	2,34	2,67	2,18
	Nombre d'accidents mortels	0	0	0	0	0	0
	Nombre d'accidents avec arrêt	28	0	27	1	16	1
	Nb d'heures de formation sécurité pour nos salariés	49412	5039	47328	3677	35261	3891
Santé	Taux d'absentéisme	5,31%	4,03%	5,66%	5,07%	5,25%	5,11%

Le taux de fréquence est le nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour, survenus au cours d'une période de 12 mois par million d'heures de travail.

Prendre soin de nos salariés



Le respect du droit du travail est une obligation : le travail des enfants figure en tête des interdictions dans toutes les entités du groupe, de même que les pratiques assimilées à des formes d'esclavage moderne. La politique relative au respect des droits de l'Homme s'applique à toutes nos activités, au personnel d'ArcelorMittal, des entreprises de sous-traitance et aux fournisseurs. Ces engagements premiers sont complétés par des engagements relatifs à la rémunération, au dialogue social, à la formation et au développement des compétences de manière continue, à la diversité et à l'inclusion. Par ailleurs les salariés de nos deux sites bénéficient d'un dispositif d'intéressement et de participation aux résultats.

Un plan de bien-être au travail est en place au sein d'ArcelorMittal Méditerranée afin de créer un environnement de travail qui privilégie la qualité de vie et favorise un équilibre entre les intérêts économiques, professionnels et personnels.

Plusieurs formules destinées aux familles permettent de faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

Trente places en crèche sont proposées aux salariés parents, notamment au sein de la crèche *Les petites bobines*, créée pour ArcelorMittal à Port-de-Bouc, incluant également des bébés du quartier et proposant des horaires élargis. Tous nos salariés peuvent bénéficier d'aide au financement (chèques CESU) de la garde d'enfants de 0 à 3 ans et d'enfants en situation de handicap. Mais aussi : des jours de congés pour événements familiaux, des absences

autorisées pour un suivi médical lié à la démarche de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé...

Afin d'adopter des modes de travaux plus flexibles, l'entreprise peut, en fonction des situations, proposer des régimes d'horaires variables, du travail à distance ainsi que des rythmes aménagés pour les salariés en fin de carrière.

Nous respectons le droit à la déconnexion.

Les risques psychosociaux sont évalués en vue de les réduire et d'accompagner les salariés. Un réseau de professionnels - psychologue, assistante sociale, médecin, infirmier(e)s... - est à disposition du personnel dès qu'il en ressent le besoin.

Afin de concilier emploi et handicap, des aménagements du poste de travail sont réalisés,

des jours de congé spécifiques sont octroyés aux salariés pour leurs démarches administratives ainsi que des chèques CESU « petits travaux ». Les salariés aidants peuvent bénéficier du dispositif de don de jour de congés.

Un dispositif d'aide au logement est proposé, ainsi qu'une mutuelle et de la prévoyance.

L'offre des activités socio-culturelles de nos deux CSE est très diversifiée et mise à jour régulièrement.

Sur tous ces sujets les syndicats sont de véritables partenaires de travail.

Diversité / donner sa chance à chacun



Les actes de discrimination ne sont pas acceptés dans l'entreprise, pas plus qu'aucune forme de violence.

Nous venons d'horizons différents et pensons que la diversité génère de la performance. Nous affirmons que chacun a ses chances, quelles que soient son identité de genre, son âge, son orientation sexuelle, son appartenance religieuse ou politique, ... Nos choix de recrutement et d'évolution dans l'entreprise sont fondés sur les compétences et la motivation. Nous promouvons nos différences et nous sommes fiers de travailler ensemble.

Nous avons un rôle à jouer pour faire bouger les lignes : nous menons des actions proactives avec des partenaires pour ouvrir notre entreprise à davantage de diversité.

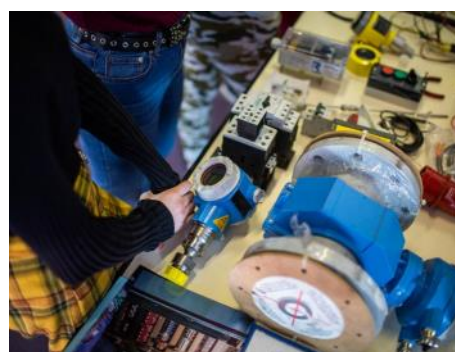
Nous nous engageons pour favoriser le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap et pour intégrer de nouveaux collaborateurs ayant la reconnaissance de travailleur handicapé. Nous menons des actions concrètes pour y parvenir. Nous faisons appel à des structures employant du personnel en situation de handicap pour l'entretien ménager, des espaces verts...

Deux accords sociaux relatifs à l'égalité des chances ont été renouvelés trois fois déjà : l'accord Egalité Femme / Homme et l'accord Handicap.

Nous avons mis en place un dispositif d'écoute et d'accompagnement autour de plusieurs thématiques liées à la non-discrimination : handicap, égalité des chances, harcèlement, diversité et inclusion.



Depuis 2024 la politique ArcelorMittal des droits de l'Homme couvre non seulement nos salariés, mais également ceux de nos sous-traitants/fournisseurs ainsi que les communautés environnantes.



101 salariés (Equivalents Temps Plein) en situation de handicap en 2024.

796 salariés formés à la non-discrimination depuis 2015; 3596 salariés ont suivi le E-learning lancé depuis 2018.

Des actions de promotion de nos métiers auprès des jeunes filles et des femmes.

Les tremplins sidérurgie, un dispositif de reconversion à nos métiers : 109 personnes formées (dont 57 femmes), 90 % de réussite, 14 embauches en CDI (dont 8 femmes).

Diversité et Inclusion: nombreux événements de sensibilisation de nos salariés et co-traitants chaque année

Dialoguer avec les parties intéressées pour construire un écosystème durable

Nous sommes engagés dans une démarche d'amélioration continue de nos relations avec nos parties prenantes: les salariés et leurs représentants, les riverains, les élus et pouvoirs publics, nos clients et fournisseurs... Nous entretenons un dialogue constructif et riche dans le but de comprendre leurs attentes, afin d'y répondre par des actions concrètes et pertinentes. La transparence et le suivi des actions permettent de construire avec nos parties prenantes un écosystème durable.

Nous veillons à développer un dialogue social de qualité avec les 4 organisations syndicales représentant plus de 90 élus. Plus de 1 000 questions sont traitées chaque année à Fos, et plus de 550 à Saint-Chély. Trente accords sociaux en

vigueur témoignent de la richesse du dialogue social.

La participation active à la vie du territoire au travers des rencontres avec les habitants et leurs représentants, les événements économiques, sportifs, sont autant de moments importants pour l'entreprise. Cette participation vient en réponse à la demande des parties prenantes lors de manifestations locales ou à notre initiative lors d'évènements au sein de l'entreprise – Commissions Locales d'Informations et d'Echanges, visites, ... - avec les clients, les fournisseurs, les élus locaux, les représentants du personnel, les acteurs économiques, les associations, les institutions, les autorités, les scolaires...

Nous poursuivons cet engagement en rejoignant les instances de pilotage des initiatives comme le

« Laboratoire territorial industrie Fos Berre » initié par l'Etat, et en participant depuis son lancement en 2019 à la démarche REPONSES (<https://www.dispositif-reponses.org/>), portée par un collectif multipartite qui se penche sur les attentes de la population en matière de qualité de l'air.

Deux principes nous guident dans cette démarche orientée vers les solutions : l'écoute et la transparence.



S'engager auprès des communautés locales

Implantées depuis 50 ans à Fos-sur-Mer et plus de cent ans à Saint-Chély d'Apcher, nos usines sont des acteurs économiques et sociaux majeurs sur leur territoire. Elles s'engagent à respecter la santé et la sécurité, ainsi que les droits et intérêts des communautés locales et soutiennent leur bien-être social et économique. Cet engagement vers les communautés locales revêt plusieurs formes.



Nos salariés s'associent à des actions de bénévolat lors de collectes de jouets pour les Restos du Cœur et Actions solidaires, de vente de brioches pour soutenir des actions envers les personnes en situation de handicap, de don du sang pour l'Etablissement Français du Sang. Ils peuvent également donner des jours de congés pour les salariés aidants.



Chaque année nos subventions « coup de pouce » soutiennent financièrement une dizaine d'associations dans lesquelles nos salariés sont engagés. Les projets retenus sont tournés vers l'éducation, la santé, le sport, la culture, l'aide aux personnes en difficulté...



Les femmes et les hommes de nos usines participent à des manifestations sportives pour des grandes causes telles que le don de moelle osseuse - partenariat historique avec France Greffe de Moelle lors de la course Carro-Carry - ou la Fondation pour la recherche médicale avec la Marseillaise des Femmes.



Agir pour le climat

Nous voulons prendre notre part à la lutte contre le réchauffement de la planète et agissons déjà avec un double objectif : réduire nos émissions de CO₂ de 35% en Europe en 2030 et atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble de nos sites dans le monde à horizon 2050. ArcelorMittal Méditerranée a communiqué au gouvernement français une feuille de route de décarbonation dont la mise en œuvre dépendra des mesures de soutien prises. Les aciers sont les seuls matériaux qui puissent relever le défi d'une économie essentiellement circulaire en raison de leur grande recyclabilité. En effet, 85 à 90% des produits sidérurgiques sont récupérés en fin de vie et recyclés pour produire un nouvel acier. La transition industrielle est déjà engagée sur nos sites.

A Fos, le projet « Aciers Circulaires » va permettre au site dès 2025 de multiplier par 5 la quantité d'acier recyclé dans sa production. Décidée en 2021, la construction du four poche est achevée et sa montée en régime en cours.

Ce programme d'investissements de 76 millions d'euros de l'entreprise est soutenu par l'Etat à hauteur de 15 millions d'euros dans le cadre du volet décarbonation de France 2030.

L'usine de Saint-Chély d'Apcher est raccordée au réseau de chaleur de la ville. La chaleur dégagée lors du refroidissement

de l'acier est récupérée et valorisée pour les besoins du procédé industriel, ainsi que pour le chauffage des halles. Le surplus de chaleur non utilisé sur le site est ensuite mis à disposition du réseau de chauffage de la ville et distribué vers une chaufferie qui alimente la piscine, des écoles, l'hôpital, des logements... Cette récupération de chaleur couvre des besoins énergétiques correspondant à la consommation d'environ 1150 logements. ArcelorMittal Méditerranée Saint-Chély d'Apcher accompagne GENVIA qui construit le premier démonstrateur industriel

d'électrolyseur à haute température pour la production d'hydrogène vert. Cette technologie permettra ainsi de décarboner la production d'hydrogène du site.



Protéger l'environnement

Il est de notre devoir de limiter l'impact de nos activités dans l'air et dans l'eau et de progresser en continu. Conscients du rôle que nous avons à jouer dans ce domaine, nous faisons évoluer régulièrement nos pratiques et utilisons les nouvelles technologies pour progresser.

Sur le site de Fos-sur-Mer, plus de 270 millions d'euros ont été investis entre 2002 et 2022 pour réduire l'impact environnemental.

Le site a investi récemment dans un important projet de réduction de ses émissions de poussières. Plus de 28,5 millions d'euros ont été nécessaires pour réaliser ce projet au sein de l'unité d'agglomération des minerais de fer.

Les travaux ont notamment permis de renforcer le système de dépoussiérage composé d'une cinquantaine de points de captation et à mettre en service un filtre d'une surface de 20 000 m².

L'objectif global de l'opération était d'atteindre un niveau de concentration de poussières inférieur à 10mg/Nm³ pour l'ensemble du dispositif de dépoussiérage de l'agglomération, un niveau de 3 fois inférieur à la norme de référence (30 mg/Nm³).

La première phase, mise en service à partir du 10 juillet 2022, apporte un résultat conforme, en deçà de l'engagement de 10mg/Nm³.

Ce projet a reçu le soutien du fonds FEDER à hauteur de 5,1 millions d'euros.

D'autres investissements ont été réalisés : nouveau stockage de gaz de haut-fourneau, nouvelle enfourneuse à la Cokerie, ou encore un nouveau procédé de laquage des tas de minerai, pour assurer leur stabilité même par fort mistral.

Autant de dispositifs qui complètent la mise en route, depuis 2010, de plusieurs unités de réduction de l'impact environnemental comme la désulfuration des gaz de Cokerie, le projet Mistral à l'agglomération et l'injection de Minsorb, le dépoussiérage à l'enfournement de l'aciérie, les brûleurs bas NOX aux fours à brames du Train à Bandes...

En 20 ans, les émissions dans l'air du site ont été réduites fortement : - 64% pour les dioxydes de soufre, -45% pour les dioxydes d'azote, - 85% pour les poussières et -93% pour les dioxines.

La mise en œuvre de la feuille de route de décarbonation aura un impact supplémentaire majeur sur la réduction des émissions du site de Fos-sur-Mer.



Projet financé avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds Européen de Développement Régional.

Protéger l'environnement



L'eau est une ressource essentielle. Nous sommes d'autant plus sensibles à ce sujet que nos sites côtoient des espaces naturels exceptionnels : l'Aubrac et la Margeride ; la Camargue et la Méditerranée.

L'eau est nécessaire à notre activité, notamment pour refroidir nos produits : nous veillons à limiter les quantités utilisées et à la rejeter en ayant assuré un niveau de qualité respectant les milieux naturels et marins. A Fos-sur-Mer, nous avons lancé notre ambitieux plan de sobriété hydrique en juillet 2023; il s'agit d'une démarche d'amélioration continue pluriannuelle qui permettra de nouvelles économies à l'horizon 2030.

Sur nos deux sites, des stations de traitement d'eau nous permettent d'obtenir une qualité de l'eau conforme avant rejet en milieu naturel. A Saint-Chély, où la consommation a été réduite de plus de 60% depuis 2007, des solutions innovantes aboutiront à l'été 2025, comme un système récupérant l'eau de pluie. Sur ce

site, les jardins filtrants retirent de l'eau toute trace d'huile par bio-dégradation et piégeage (plantes et bactéries) avant traitement final à la station d'épuration.

Nous considérons que les déchets générés par notre activité doivent être traités dans une boucle d'économie circulaire : les chutes d'acier sont recyclées dans notre aciérie à Fos-sur-Mer et les coproduits sont en grande partie valorisés. Le laitier de haut-fourneau, matière minérale formée dans les hauts-

fourneaux, est récupéré et transformé en ciment à faible empreinte carbone dans l'unité Ecocem basée sur le site de Fos-sur-Mer. A Saint-Chély d'Apcher, le sulfate de fer, soustrait des bains de décapage, devient un produit réutilisé dans le traitement des eaux et les jardineries.



Préserver la biodiversité

La survie des espèces tient au maintien de leurs lieux de vie. Nous veillons à préserver tous les espaces abritant des écosystèmes naturels.

A Fos-sur-Mer, 470 hectares de zone naturelle sont préservés de toute activité économique depuis les années 1970. Ces grands espaces, qui nous appartiennent, constituent une réserve naturelle unique, placée au croisement de trois écosystèmes rares : la zone semi-désertique de la Crau, les marais du sud de la Camargue et

les terres salées du bord de mer. La richesse de ces marais découle d'activités humaines pluri séculaires (pâturage, chasse, pêche, entretien des canaux, écobuage), que le comité de gestion renouvelé à l'été 2023 s'efforce de perpétuer par des actions adaptées à ces milieux naturels. C'est le fruit d'un travail collectif réunissant les chasseurs, les pêcheurs, les manadiers et les scientifiques avec trois grandes orientations, conservation, recherche

scientifique et communication., et une certitude: toutes les atteintes à la biodiversité peuvent être évitées.

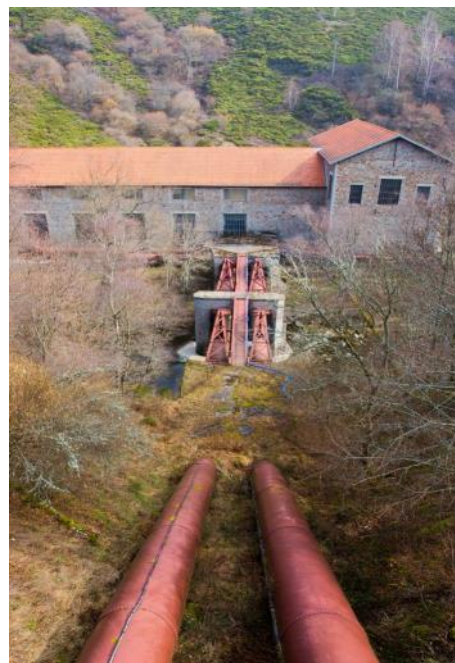
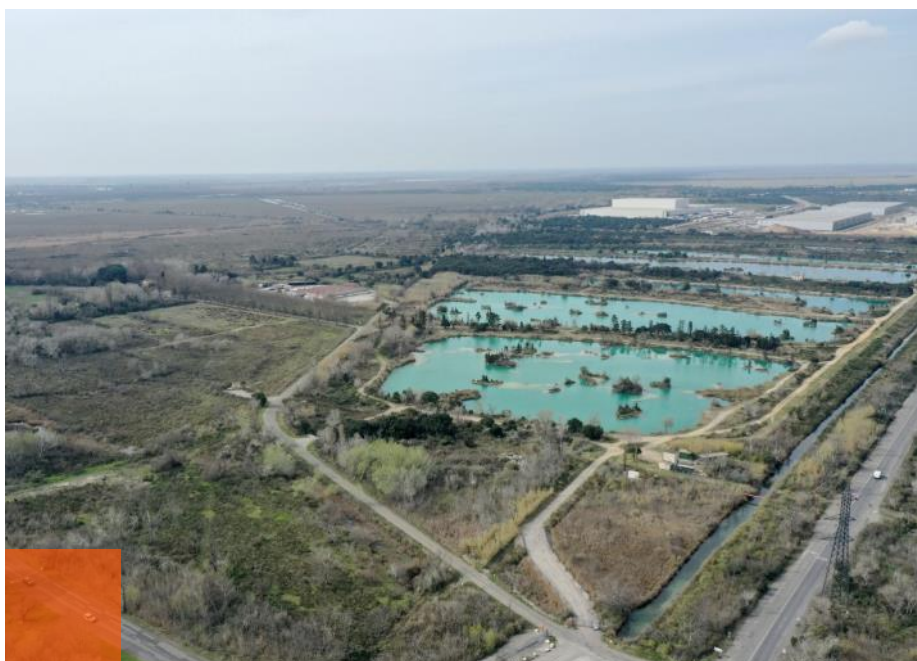
Le site de Saint-Chély d'Apcher fabrique de l'électricité nécessaire à son procédé grâce à deux centrales hydro-électriques situées en bordure des rivières du Bès et de la Truyère : des procédures sont respectées afin d'assurer que cette consommation d'eau pour ces barrages n'ait aucun impact sur la faune et la flore aquatique.

+1 700 espèces répertoriées de faune et flore à Fos

• **10%** de la flore de France

• **473** types de végétaux dont 33 menacés en région PACA

• **200** espèces d'oiseaux dont 130 protégées



Vous rencontrez un problème ? Nous restons à votre écoute



Vous avez une questions, une remarque ?
Vous pensez avoir identifié un écart, un dysfonctionnement ?
<https://france.arcelormittal.com/contacts/>
<https://france.arcelormittal.com/contacts/>



UNE QUESTION ? un dysfonctionnement ?

06 08 96 33 54

ZIP-COM, votre numéro d'information
sur la zone industrialo-portuaire de Fos

Marseille Fos
Le port euro-méditerranéen



Port-Saint-Louis-du-Rhône



Allo Industrie
Dispositif d'information du public



www.allo-industrie.com/etang-de-berre

up[®] GMIF